

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les Centres de Santé du 21^{ème} siècle font la démonstration de leur modernité.

Marisol Touraine a présenté les **12 engagements d'un « Pacte Territoire-Santé »** pour lutter contre les déserts médicaux. La FNCS retrouve dans les propos de la ministre un grand nombre des priorités qu'elle souhaite voir traitées. Les centres de santé y occupent une place souvent indispensable tout en garantissant un égal accès aux soins de premiers recours.

Ce discours fait suite à celui du Premier Ministre Jean-Marc Ayrault lors de la conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale qui « **encourage le déploiement des services publics locaux d'accès à la santé et de structures pluridisciplinaires** ».

Plus largement, ces deux interventions révèlent, à ceux qui en doutaient, la modernité et la pertinence des centres de santé dans un système de santé solidaire digne du 21^{ème} siècle : formation des jeunes professionnels de santé, universitarisation, statut salarié des praticiens, travail en équipe, télémédecine, transferts de compétences, consultations avancées hospitalières... Autant d'engagements que nous portons déjà.

La FNCS voit dans ces propositions une incitation très claire à poursuivre le développement des centres de santé. Cependant, il manque aux annonces faites par la Ministre de la Santé des précisions sur l'ampleur des moyens financiers qui accompagneront ce pacte.

Après les discours, la FNCS attend désormais des moyens.

La mission de l'IGAS, diligentée par la ministre pour « *rénover le modèle économique des centres de santé* » et avec laquelle la FNCS vient de prendre les premiers contacts, devra, pour fonder son analyse, prendre en compte l'intégralité des missions des centres de santé.

Elle pourra identifier les bonnes pratiques visant la réduction des inégalités sociales portées par les centres et financées indûment par les centres de santé, ainsi que leurs bonnes pratiques médicales plus économes pour la société. La FNCS souhaite que la place des centres de santé dans le système de santé soit reconnue par un financement qui ne repose pas que sur les actes de soins.

En 2013, **la nouvelle convention des centres de santé**, s'appuyant sur les conclusions de l'IGAS, devra décliner ces engagements, constater le caractère obsolète et inapproprié du paiement à l'acte et mettre en place un financement forfaitaire majoritaire d'un système de soins ambulatoires de proximité, coordonné, favorisant l'accès social à la santé.

Les centres de santé sont plus que jamais prêts à prendre toute leur place dans la construction d'un nouveau système de santé publique ambulatoire doté d'un financement équilibré et portant les missions de soins, prévention, dépistage, éducation pour la santé, dans le cadre d'un projet local de santé favorisant l'accessibilité sociale.

Contact : Richard LOPEZ, Président FNCS - 06 08 28 40 81